

POUR qui ?

Peuvent être embauchés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation :

1. Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale.
2. Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

**TOUT
PubliC**

QUI PEUT embaucher en contrat de Professionnalisation ?

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

**ENTREPRISES
privées**

QUELLES caractéristiques du contrat de Professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation.

Lorsqu'il est conclu à durée déterminée, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée. Il peut être renouvelé une fois si le bénéficiaire du contrat n'a pas pu obtenir la qualification envisagée pour cause d'échec aux épreuves d'évaluation de la formation suivie, de maternité, de maladie, d'accident du travail ou de défaillance de l'organisme de formation. Lorsque le contrat à durée déterminée arrive à échéance, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

**CDD ou CDI
12 mois**

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois.

Les actions de formation ont une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat à durée déterminée, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

**Formation :
15 à 25%**

Des dispositions conventionnelles peuvent prévoir des actions de formation d'une durée plus longue pour certaines catégories de bénéficiaires notamment, pour ceux qui visent des formations diplômantes.

QUEL financement POUR la formation ?

Les actions de formation sont financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au titre des contrats et périodes de professionnalisation : le financement s'effectue sur la base des forfaits horaires fixés par accord conventionnel ou à défaut d'un tel accord sur la base d'un forfait minimum.

Financement
par OPCA

QUELLES conditions de Travail POUR le salarié?

Le titulaire d'un contrat de professionnalisation est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés, dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas incompatibles avec les exigences de leur formation.

Statut de
salarié

Rémunération :

- **Moins de 21 ans** : minimum 55% du SMIC ; (65% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'une formation professionnalisante équivalente)
- **De 21 à 25 ans** : minimum 70% du SMIC ; (80% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'une formation professionnalisante équivalente)
- **Demandeur d'emploi de 26 ans et plus** : au moins 85% du minimum conventionnel ; plancher : 100% du SMIC

Rému
en % SMIC

QUELLES aides financières POUR l'EMPLOYEUR?

- > Allègements de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires (Réduction de cotisations Fillon)
- > Exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- > Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ)
- > Aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi) : 2000€ + 2000€ si le salarié est âgé de plus de 45 ans
- > Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé

Rémunération d'un salarié en CP 2016 (SMIC: 9,67€/h)		Salaire Brut	Charges Patronales	Salaire chargé mensuel	Réduc Fillon -de 20	Réduc Fillon + 20	CICE	Aide PME 2016	Total Aides -20	Total Aides +20 et -250	Total Aides + 250
moins de 21 ans	55%	806,66	325,65	1 132,31	-226,68	-209,73	-48,40	-166,00	-441,08	-424,13	-258,13
	65%	953,32	384,85	1 338,17	-267,88	-247,86	-57,20	-166,00	-491,08	-471,06	-305,06
entre 21 et 25 ans	70%	1 026,65	414,46	1 441,11	-288,49	-266,93	-61,60	-166,00	-516,09	-494,53	-328,53
	80%	1 173,32	473,67 €	1 646,99	-329,70	-305,06	-70,40	-166,00	-566,10	-541,46	-375,46
+ de 26 ans	100%	1 466,65	592,00 €	2 058,65	-412,12	-381,33	-88,00	-166,00	-666,12	-635,33	-469,33